

Fonds de coopération Québec - Hesse - Emilie - Romagne

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le dépôt est possible tout au long de l'année.

Présentation du dispositif

L'aide vise à renforcer les échanges entre la Nouvelle-Aquitaine et le Québec, la Hesse et l'Emilie-Romagne, en accompagnant les acteurs de chaque territoire dans des projets de coopération bilatéraux (entre 2 régions) ou multilatéraux (entre 3 ou 4 régions), sur diverses thématiques.

Elle a pour objectifs de :

- renforcer les échanges entre l'Aquitaine et le Québec, la Hesse et l'Emilie-Romagne, en accompagnant les acteurs associatifs, économiques et institutionnels de la Nouvelle-Aquitaine dans le développement de projets de coopération avec des partenaires issus de ces régions,
- soutenir la réalisation de projets de coopération structurants, engageant les acteurs des différents territoires dans des relations durables.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide les associations et les entreprises, ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine.

Pour quel projet ?

— Thématiques éligibles

Les domaines éligibles pour le Québec :

- développement économique et innovation,
- éducation et formation professionnelle,
- recherche et enseignement supérieur,
- culture,
- environnement, développement durable.

Les domaines éligibles pour la Hesse et l'Émilie -Romagne :

- enseignement supérieur et recherche,
- éducation et formation professionnelle,
- culture,

- environnement, développement durable,
- économie,
- échanges citoyens.

Les projets rassemblant plusieurs organismes aquitains, qui auront mis en commun leurs ressources et leurs moyens dans le cadre d'un projet global, seront privilégiés.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 50% maximum des dépenses éligibles réalisées par le bénéficiaire de Nouvelle-Aquitaine.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Avant tout dépôt de dossier, le porteur de projet devra au préalable prendre contact avec la direction de la Coopération du pôle aux Affaires européennes et internationales afin de présenter son projet : fci@nouvelle-aquitaine.fr ou au 05 57 57 86 41.

Ce premier contact permettra aux services de la Région d'évaluer la conformité du projet au cahier des charges et aux plans d'action définis avec les régions partenaires.

Les dossiers de demande de soutien pourront être déposés tout au long de l'année auprès du pôle aux Affaires européennes et internationales, qui instruira les projets.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Fiche projet](#) (9/11/2021 - 86.5 Ko)
- [Modèle budget](#) (9/11/2021 - 39.9 Ko)
- [Fiche renseignements administratifs](#) (9/11/2021 - 0.43 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Cahier des charges du Fonds de Coopération.